



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 129683

## Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation de la médecine scolaire en Seine-Saint-Denis. On observe que le ministère de l'éducation nationale emploie environ 1 200 médecins scolaires et 7 600 infirmières pour à peu près 12 millions d'enfants et d'adolescents. Ces personnels, bien que peu nombreux, exercent une mission essentielle de prévention : examens obligatoires pour tous, actions de prévention et d'information auprès des élèves, suivi épidémiologique... Cependant, un manque de médecins scolaires se dessine en France ; 42 % d'entre eux partiront à la retraite d'ici 2019 sans que la relève ne soit assurée. Dans le département de Seine-Saint-Denis déjà fortement touché par la désertification médicale, sur les 49 postes existants, seuls 30 sont pourvus. Or le médecin scolaire est très souvent le seul médecin que les jeunes de quartier peuvent rencontrer. Cette pénurie est alors fortement problématique pour cette population. De plus, le salaire du médecin scolaire, fonctionnaire de l'État n'est pas des plus attractifs : 1 750 euros brut par mois, et cette grille indiciaire n'a pas évolué depuis 1991. Cette spécialité n'attire pas les étudiants en médecine. Ainsi, les organisations syndicales des médecins de l'éducation nationale estiment que la médecine scolaire est en souffrance et sont inquiètes quant à leur avenir et à celui des enfants dont ils ont la charge. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de pallier cette pénurie de professionnels de santé, en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129683

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2012, page 1977

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)